

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 septembre 2026**

DATE DE LA CONVOCATION

18 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice :

36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 30

Suppléants votants : 0

Pouvoirs : 4

Total votants : 34

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 septembre 2026

L'an deux mil vingt six

Et le 28 septembre à 18h36

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIS**, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Corinne GAUGET, Michel PERROIT (Bracieux), André JOLY (Chambord), Luc MARCHAND (Crouy-sur-Cosson), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Jean-Luc DAUTREMÉPUIS, Martine BAYET-LEVA, Benjamin DEBUIGNE (Huisseau-sur-Cosson), Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Christine GENDRE (Maslives), Philippe DUBOIS, Laetitia RIBRIOUX, Jean-Marc CHABOUD, Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Virginie MASSON (Saint-Claude-de-Diray), Jérôme ROUX, Sophie DE MARIA (Saint-Dyé-sur-Loire), Jean-François BOISARD, Michel LAURENT, Christian LALLERON, Marion PELLÉ, Philippe LE TOUX (Saint-Laurent-Nouan), Jean-Michel TURPIN (Thoury), Patrice DUCHET, Véronique DE SPARRE (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative : -

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

Virginie BAHU-NOGRETTE a donné pouvoir à Martine BAYET-LEVA (Huisseau-sur-Cosson),

Emilie LEGOUT a donné pouvoir à Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr),

Christine SOUCHET a donné pouvoir à Michel LAURENT (Saint-Laurent-Nouan),

Anne TOUTAIN a donné pouvoir à Jean-François BOISARD (Saint-Laurent-Nouan).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative : Martine HENRY (Neuvy).

Membres Titulaires absents ou excusés : Zohra LEFORESTIER (Mont-près-Chambord), Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Madame Christine GENDRE a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 041-114-2026

Objet : Demande de subvention au titre du Fonds Vert – Elaboration d'un projet de territoire

Monsieur Laurent ALLANIC, Vice-président en charge des ressources, rappelle que par délibération en date du 28 septembre 2026, la Communauté de communes du Grand Chambord s'est engagée dans une démarche d'élaboration d'un projet de territoire.

Monsieur le Vice-président indique que cette démarche pourrait être éligible à une subvention de l'État au titre du Fonds vert. Ce fonds vise à accompagner les collectivités dans l'amélioration de leur performance environnementale, l'adaptation au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant HT	Financements prévisionnels	Montant HT	Taux
Elaboration d'un projet de territoire	33 045,75 €	Fonds vert	16 522,88 €	50 %
		Autofinancement CCGC	16 522,88 €	50 %
Total opération HT	33 045,75 €	Total financement HT	33 045,75 €	100%

Monsieur le Vice-président propose aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir :

- Approuver le plan de financement de l'élaboration d'un projet de territoire tel que présenté ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à solliciter une subvention de l'Etat au titre du Fonds vert à hauteur de 50 % des dépenses éligibles, soit 16 522,88 € ;
- D'autoriser Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer toutes pièces relatives à cette affaire et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE le plan de financement de l'élaboration d'un projet de territoire tel que présenté ci-dessus ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à solliciter une subvention de l'Etat au titre du Fonds vert à hauteur de 50 % des dépenses éligibles, soit 16 522,88 € ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer toutes pièces relatives à cette affaire et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance

Christine GENDRE



Le Président

Jean-Luc DAUTREMÉPUIS